

Pour la commodité de ceux qui résident loin de l'Hôtel de Ville, les paiements seront reçus aux postes de police sous-mentionnés à partir de lundi, le 23 août, jusqu'à mercredi, le 1er septembre :

Quartier Hochelaga, 1720 rue Sainte-Catherine Est : Poste de Police No. 11.

Quartiers LaFontaine et Papineau, angle des rues Beaudry et Ontario Est : Poste de Police No. 3.

Quartier Duvernay, 458 Parc LaFontaine.

Quartier Saint-Jean-Baptiste, 1394 Boulevard Saint-Laurent : Poste de Police No. 12.

Quartier Saint-André, angle des rues Sainte-Catherine Ouest et Guy : Poste de Police No. 10.

Quartiers Saint-Gabriel et Sainte-Anne, angle des rues du Grand-Tronc et Shearer : Poste de Police No. 9.

Quartier DeLorimier, 1167 avenue Mont-Royal Est.

Les contribuables devront apporter leurs comptes avec eux, à ces postes-là ; autrement, aucun paiement ne sera accepté.

W. ROBB,

Treasurer de la Cité.

Bureau du Trésorier de la Cité,

Hôtel de Ville,

Montréal, 20 août 1909.

SUBURBS

For the convenience of citizens residing at a distance from the City Hall, payments will be received at the undermentioned stations from Monday, the 23rd August, till Wednesday, the 1st September :

Hochelaga ward, 1720 Ste. Catherine East street, No. 11 station.

LaFontaine and Papineau wards, corner Beaudry and Ontario East streets, No. 3 station.

Duvernay ward, 458 Park LaFontaine.

St. Jean Baptiste ward, 1394 St. Lawrence Boulevard, No. 12 station.

St. Andrew's ward, corner Ste. Catherine West and Guy streets, No. 10 station.

St. Gabriel and St. Ann's wards, corner Grand Trunk and Shearer streets, No. 9 station.

DeLorimier ward, 1167 Mount Royal avenue East.

Ratepayers must bring their accounts with them to these stations, otherwise payments cannot be accepted there.

W. ROBB,
City Treasurer.

City Treasurer's Office,

City Hall,

Montreal, 20th August, 1909.